



HAL
open science

**Compte-rendu de l'ouvrage de Frederick Cooper,
Français et Africains? Être citoyen au temps de la
décolonisation (Paris, Payot, 2014, 633 p., Traduit de
l'anglais (États-Unis) par Christian Jeanmougin)**

Claire Zalc

► **To cite this version:**

Claire Zalc. Compte-rendu de l'ouvrage de Frederick Cooper, Français et Africains? Être citoyen au temps de la décolonisation (Paris, Payot, 2014, 633 p., Traduit de l'anglais (États-Unis) par Christian Jeanmougin). Lectures, 2014. hal-03424715

HAL Id: hal-03424715

<https://hal.science/hal-03424715v1>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Lectures
Les comptes rendus | 2015

Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*

Claire Zalc



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/lectures/16764>

DOI: 10.4000/lectures.16764

ISSN: 2116-5289

Publisher

Centre Max Weber

Brought to you by École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



Electronic reference

Claire Zalc, "Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*", *Lectures* [Online], Reviews, Online since 19 January 2015, connection on 10 November 2021. URL: <http://journals.openedition.org/lectures/16764> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/lectures.16764>

This text was automatically generated on 10 November 2021.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Frederick Cooper, *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*

Claire Zalc

- 1 Il faut se réjouir : le livre de référence de Frederick Cooper, aboutissement d'une décennie de recherches dans les archives de la France d'outre-mer (CAOM) mais également dans les fonds d'archives de pays anciennement colonisés par la France, et notamment le Sénégal et l'Afrique-Occidentale française (AOF)¹, paru chez Princeton University Press au début de l'année 2014, est déjà disponible en français puisque les éditions Payot ont eu la judicieuse initiative de le traduire.
- 2 L'ouvrage, qui se concentre sur l'Afrique noire, offre une relecture des chemins de la décolonisation de l'Empire français, de 1944 au début des années 1960, au prisme d'une analyse des modes de citoyenneté. Cette approche focalisée non sur les types d'accès aux indépendances, ou sur les luttes anticoloniales mais sur les débats, propositions et réformes relatifs aux statuts des personnes, permet un déplacement de point de vue tout à fait bienvenu qui conduit en effet à se déprendre de la lecture, si souvent téléologique, de décolonisations qui se seraient « imposées » dans le second vingtième siècle, pour rendre compte, plutôt, de la pluralité des options envisagées, entre la fin de la seconde guerre mondiale et l'accès aux indépendances au début des années 1960.
- 3 Le livre aborde les débats politiques autour des enjeux de citoyenneté, mais également les acteurs et les évolutions de ces débats. Il faut rappeler qu'au sein de l'Empire colonial français, des statuts concurrents coexistent entre les Quatre Communes du Sénégal, les départements français constitués par l'Algérie, le régime des protectorats ou encore les territoires de l'AOF². L'accent est mis sur une approche pragmatique de la citoyenneté, laissant de côté tant la vision philosophique du concept que les théories et controverses autour du « colonial » et du « postcolonial », au profit d'une étude des « expériences vécues que ces concepts [sont] censés clarifier » (p. 15). L'auteur montre ainsi que la citoyenneté revendiquée dans les années d'après guerre n'est pas d'emblée celle d'un État nation, mais celle d'un empire, une entité composite issue d'une

colonisation qui a multiplié les statuts pour les territoires comme pour les individus. On peut rappeler, à ce propos, le développement proluxe et fécond des travaux socio-historiques qui, depuis une quinzaine d'années, ont porté sur la construction complexe des catégorisations coloniales d'identification des personnes³. Coller au plus près des contextes d'énonciation des débats, incarner leurs auteurs, mais également évoquer les droits concrets attachés à tel ou tel statut, dans tel ou tel territoire, et ce dans le souci indispensable d'éviter l'anachronisme, si souvent de mise en cette matière, voilà le parti pris défendu avec brio par cet ouvrage.

- 4 La notion d'appartenance multiple vient rappeler que la relation entre l'individu et l'État se décline sur plusieurs échelles, au sein d'entités locales, impériale ou multinationale ; il n'existe donc pas une seule manière de la comprendre mais plusieurs. Les accords et les refus de citoyenneté sont appréhendés à l'aune des conséquences pratiques induites pour les individus : droits politiques certes, mais également statuts personnels, qui concernent par exemple les régimes matrimoniaux, la filiation ou encore la question des successions⁴, et droits sociaux. Ce dernier aspect est heureusement mis en valeur dans l'ouvrage parce qu'il est central, notamment dans une période où l'État-providence se met en place. On se reportera ainsi avec grand intérêt aux pages consacrées aux épisodes encore mal connus que sont les grèves, les mobilisations syndicales et les conflits sociaux dans l'Afrique des années cinquante.
- 5 Le cheminement suivi par Frederick Cooper est chronologique : le livre commence par revenir, en détail, sur la transformation de l'Empire français en Union française, au sortir de la Seconde guerre mondiale. Les débats lors de la Conférence de Brazzaville, en 1944, puis à l'occasion de la mise en place de l'Union française sont imprégnés par le modèle d'une France des « petites patries », étendu à l'outre mer. Les différentes options proposées, de René Pleven à Léopold Sédar Senghor, achoppent tous sur le cas de la représentation politique : face à la disparité démographique, 60 millions de coloniaux pour 40 millions de Français métropolitains, les projets d'extension de la citoyenneté politique coïncident. Le socialiste Jules Moch craint ainsi d'être « mis en minorité par des chefs nègres » (p. 55). Le cas particulier des Quatre Communes du Sénégal, dont les habitants « originaires » ont, depuis 1848, certains droits politiques, notamment le droit de vote, tout en conservant un statut personnel sous la juridiction des tribunaux islamiques, joue comme un révélateur particulièrement efficace des logiques et des tensions à l'œuvre.
- 6 Les principes et idéaux d'égalité, clamés dans les discours, sont en réalité malmenés dans les faits : c'est ainsi que les femmes sénégalaises ne bénéficient pas, dans un premier temps, du droit de vote pourtant accordé aux femmes en métropole en 1944. Il faut une mobilisation d'ampleur pour que les citoyennes des Quatre Communes puissent finalement se rendre aux urnes. La question de l'égalité des prestations sociales est au cœur des grèves de 1945-1946 au Sénégal. Celle du suffrage universel, adopté comme principe de formation de l'Assemblée constituante provisoire, achoppe sur des difficultés prétendument matérielles : ce sont finalement les territoires et non les personnes qui obtiennent un droit à la représentation, mais le principe de proportionnalité n'est pas respecté. Néanmoins, Cooper rappelle combien fut importante l'arrivée à Paris de députés représentant, même en petit nombre, l'Afrique, l'Algérie et les Antilles, et chargés de participer à l'élaboration de la constitution de septembre 1946.

- 7 Durant les dix années qui suivent, nombre de problèmes politiques, sociaux et matériels en relation directe avec l'extension de la citoyenneté se posent concrètement : les modalités du vote, l'enregistrement des citoyens et la refonte des états civils, les enjeux matériels du renoncement au statut personnel, mais aussi l'égalité des salaires et des prestations des fonctionnaires, les allocations familiales et le bénéfice de la sécurité sociale. Les allers-retours opérés entre l'analyse des débats politiques et l'étude des actions sur le terrain sont passionnants. Ainsi, on découvre comment l'instituteur Modibo Keita parvient à mobiliser une large part de la population de Sikasso, au Soudan, contre l'autorité abusive des chefs locaux, en tentant d'organiser une administration parallèle.
- 8 La mise en place des premiers jalons de l'Europe, dans les années 1950, provoque nombre de propositions parmi les leaders africains, comme la création d'une « Eurafrique », mais également des réticences, Senghor refusant ainsi d'être le « [cadeau] de noce ou la vaisselle qui fait les frais des scènes de ménage » (p. 221). Les chapitres 5, 6 et 7 reviennent sur les années cruciales 1956-1959, où les mots « autonomie » et « indépendance » se font plus fréquents. La loi-cadre Defferre de 1956 accorde le suffrage universel, le collège unique et un réel pouvoir aux assemblées territoriales mais engendre aussi des luttes, cristallisées sur la question de la création d'un exécutif fédéral pour l'AOF. La rédaction de la Constitution de 1958 est l'occasion de nouveaux débats où émergent, avec plus d'acuité, les revendications d'autonomie, mais qui restent focalisés sur l'opposition entre l'option confédérative, défendue par Senghor et Teitgen, et l'option fédérative, à laquelle De Gaulle et Houphouët-Boigny sont favorables. Frederick Cooper relate le voyage africain de De Gaulle en août 1958 lors de la campagne du référendum sur la Constitution, qui devient un choix binaire : soit l'indépendance, soit la Communauté française. L'affrontement qui l'oppose à Sékou Touré et qui conduit à l'indépendance de la Guinée en 1959 ne peut, selon l'auteur, être réduit à un « choc d'egos » : il s'explique à la fois par les pressions des organisations de travailleurs, de jeunes et de femmes et par la volonté autocratique de Sékou Touré de s'imposer comme le leader d'un parti de masse en formation.
- 9 Les pages consacrées à la Constitution de 1958 sont particulièrement intéressantes : en effet, si ce texte proclame une citoyenneté unique de la Communauté française, il ne dit rien de la « nationalité ». Et pourtant, la question commence à se poser de manière de plus en plus insistante, là encore à la fois dans les débats et dans les faits. Des manifestations xénophobes sont organisées à Abidjan en octobre 1958 par la « Ligue des originaires de la Côte-d'Ivoire » contre les résidents dahoméens et togolais. Les leaders africains comme les juristes et les politiques français s'interrogent : comment définir la ou les nationalité (s) des populations de la Communauté française ? Qu'inscrire sur les passeports ? Le principe d'une « nationalité multiple » est finalement adopté en décembre 1959 et « il devint évident, pour toutes les personnes concernées, que l'autorité française en Afrique touchait à sa fin » (p. 385).
- 10 C'est lors de cette même réunion que la Fédération du Mali obtient du pouvoir gaulliste le droit à une indépendance par transfert de compétences. L'analyse du fonds d'archives Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » du gaullisme nommé secrétaire général de la Communauté en mars 1960, permet à Frederick Cooper de décrire avec précision les négociations entre l'Élysée et les leaders africains, qui achoppent sur les questions de nationalités. Alors que Michel Debré continue de répéter « Maliens et Français ne sont pas des étrangers », Mahamane Haïdara réplique qu'il « y aura une

nationalité et une citoyenneté maliennes » (p. 397). La Fédération du Mali et la Communauté française échouent ensemble au cours de l'été 1960, qui sonne le glas des propositions d'unité africaine et voit l'ensemble des pays d'Afrique noire accéder à l'indépendance. La loi du 28 juillet 1960 permet aux Africains nés avant l'indépendance de procéder à la « reconnaissance » de leur nationalité française s'ils établissent leur résidence en France, cette exigence n'étant pas nécessaire pour les « originaires » des Quatre Communes du Sénégal. Peu d'entre eux s'en réclament puisque le régime de libre circulation prévaut alors. Cette procédure prend fin avec la loi du 9 février 1973 pour l'Afrique noire et Madagascar, et l'immigration de travail est stoppée en 1974. Frederick Cooper rappelle que rien n'était joué et que plusieurs modèles ont été envisagés : fédération, confédération, voire d'autres configurations imaginées pour tel ou tel territoire. Les propositions sont inventives, imaginatives et plurielles ; elles font la part belle au modèle du fédéralisme, au sein de l'Union française comme de la Communauté, avant de se restreindre, au fil des années, au schème d'une citoyenneté nationale dans le cadre de nouveaux États nations.

- 11 Une attention heureuse et particulière est portée aux trajectoires des hommes qui portent ces transformations, dans leurs socialisations. Le fait que Mamadou Dia ou Modibo Keita soient d'anciens élèves de l'école normale William Ponty, les parcours scolaires de Lamine Guèye, d'Houphouët-Boigny et de Léopold Sédar Senghor, expliquent, pour une part, qu'ils défendent des conceptions différentes de l'articulation entre égalité et différence. L'ouvrage trace au fil des pages des portraits précis et informés des différents acteurs en présence : leaders originaires des colonies, hommes politiques métropolitains, élites coloniales et colonisées, mais également syndicalistes, juristes et députés, en explicitant leurs oppositions, leurs contradictions et leurs ambivalences, ainsi que leurs évolutions et adaptations au cours de ces années charnières. Si la question de l'immigration est évoquée, à la fin de l'ouvrage, on peut regretter qu'elle ne soit plus interrogée dans le cours du propos : nombre de travaux récents ont montré le poids de l'histoire coloniale, notamment algérienne, dans la généalogie des discours, des enjeux et des pratiques relatifs à l'immigration⁵, mais ne peut-on également observer des circulations entre trajectoires migratoires, réseaux sociaux et positions politiques des leaders africains ?
- 12 L'ouvrage de Frederick Cooper, monumental travail de recherche fourmillant d'informations et ancré sur un énorme dépouillement archivistique, constitue une contribution majeure à la réflexion politique sur l'idée et les pratiques de la citoyenneté comme à l'histoire des élites politiques et de leurs revendications dans le contexte colonial. Il propose, de plus, une nouvelle histoire de la fin de la domination coloniale, connue essentiellement au prisme des guerres (indochinoise mais surtout algérienne), en éclairant le déroulé et les chemins variés empruntés par ces décolonisations, rapidement qualifiées de « pacifiques ». Il redonne, enfin, une place à l'incertitude dans les processus de décision politique, en amenant à se déprendre d'une narration téléologique et simplement déterministe des événements historiques. Ces incertitudes furent importantes au cours des évolutions vers les indépendances, incertitudes qui disparaissent si souvent dans le fil d'une histoire écrite *a posteriori* et guidée par la connaissance de « la fin de l'histoire ». Certes, l'ouvrage est massif et la traduction en rend parfois certains passages arides, mais il s'agit d'un grand livre dont on ne saurait trop recommander la lecture.

NOTES

1. L'Afrique-Équatoriale française (AEF) est, de l'aveu même de l'auteur, quelque peu délaissée.
 2. La Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français (devenu le Mali), la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta (devenue le Burkina Faso) et le Dahomey (devenu le Bénin).
 3. Voir ainsi les travaux d'Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'empire français, entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007 ; sur le cas algérien : Laure Blévis, « L'invention de l'indigène », Français non citoyen », et « Quelle citoyenneté pour les Algériens ? », in Abderrahmane Bouchène et al. (dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2013, respectivement, p.212-218 et p.352-358 ; sur le cas tunisien : Mary Dewhurst Lewis, *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2014 ; ou encore sur celui de la Nouvelle-Calédonie : Benoit Trépiéd, « La décolonisation sans l'indépendance ? Sortir du colonial en Nouvelle-Calédonie (1946-1975) », *Genèses*, n°91, 2013, p. 7-27.
 4. Emmanuelle Andrez et Alexis Spire, « Droits des étrangers et statut personnel », *Plein Droit* n° 51, novembre 2001.
 5. Voir, parmi d'autres, Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau monde, 2011 ; Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.
-

AUTHOR

CLAIRE ZALC

Chargée de recherches à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (ENS-CNRS).